



CRC Guaranteed to Pass® Formulaire de Demande de Remboursement

Doublez Votre Garantie de Remboursement:

Si votre véhicule a échoué au test d'émissions provincial lors de l'utilisation du nettoyeur pour système d'émissions CRC Guaranteed to Pass® comme indiqué, et que vous avez soumis le formulaire de réclamation et les documents à l'appui dans les 90 jours après l'échec du test d'émissions, CRC Industries remboursera à l'acheteur le double du prix d'achat du nettoyeur pour système d'émissions 05063 Guaranteed to Pass® (**jusqu'à 40\$ de remise à payer sous forme de chèque**). Cette garantie est nulle si le convertisseur catalytique ou les composants d'émission du véhicule traité sont modifiés ou désactivés ou si les réglages du moteur ne sont pas conformes aux spécifications du fabricant.

À l'exception de ce qui précède, CRC Industries, Inc. n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne Guaranteed to Pass®, y compris les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Le remboursement du prix d'achat énoncé ci-dessus est le seul recours de l'acheteur, et CRC Industries, Inc. ne sera pas responsable envers l'acheteur de tout autre coût, dommage ou responsabilité de quelque nature que ce soit, y compris, sans limitation, pour tout dommage accessoire ou consécutif, le coût des tests d'émissions ou réparations mécaniques.

VEUILLEZ INCLURE:

- 1- Le reçu de vente indiquant la date d'achat, le prix d'achat et le numéro/description du produit.
- 2- Copie du test d'émissions provincial échoué indiquant la date et l'heure de l'échec, ainsi que les lectures de test avant et après.
- 3- Formulaire de remboursement dûment rempli.

NOM _____ DATE D'ACHAT DU PRODUIT _____
ADRESSE _____ VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____
TÉLÉPHONE _____ COURRIEL _____

Chaque formulaire est bon pour un (1) remboursement sur une (1) bouteille de produit seulement. Veuillez prévoir 8 à 10 semaines pour le remboursement.

DATE: _____ SIGNATURE: _____

Je, soussigné, déclare être le propriétaire du véhicule visé dans cette réclamation et que le véhicule est équipé de dispositifs antipollution conformes aux spécifications du constructeur du moteur. Ces appareils n'ont pas été déconnectés ou modifiés de quelque façon que ce soit et, à ma connaissance, sont en bon état de fonctionnement. Je déclare également que tous les ajustements apportés au choix des composants du moteur sont conformes aux spécifications du constructeur du moteur.

- Limite d'un remboursement par foyer, individu, organisation ou transaction de groupe.
- Nul si les documents requis ne sont pas envoyés ou sont illisibles.
- Nul si le formulaire de réclamation n'est pas complet.
- Nul si des dispositifs de contrôle des émissions sont manquants, déconnectés ou inutilisables.
- Nul si les réglages du moteur ne sont pas conformes aux spécifications du fabricant du moteur.
- Nul là où taxé ou interdit par la loi.
- Toute tentative délibérée d'obtenir un double remboursement par falsification de toute information ou la documentation peut constituer une fraude.

Pour un traitement plus rapide, veuillez soumettre les informations en ligne au
CanadaOrders@crcind.com

ou courrier à:
CRC GUARANTEED TO PASS Remboursement
83 Galaxy Blvd, Unit 36
Toronto, ON M9W 5X6

Pour l'état de la soumission:
TÉLÉPHONE: (800) 556-5074